

TRIBUNE DES ATHÉES

NUMÉRO 153

46^{ème} année

2016/3

Fondateurs : Albert Beaugnon et Auguste Closse

Directeur de la publication : Johannès Robyn Secrétaire de rédaction : Jean-Max Capmarty
ISSN : 0222-5816 Maison des associations, 15 passage Ramey Boite 64 75018 Paris
PARAÎT 4 FOIS PAR AN – ABONNEMENT 20 EUR - UNION DES ATHEES - C.C.P. : 1560-00X CLERMONT FERRAND
SITE INTERNET : <http://atunion.free.fr> E-MAIL : robynjohannes@gmail.com - capmarty.jean-max@orange.fr

BERLIN, ISTAMBOUL, BAGDAD : pendant les fêtes, les crimes continuent.



DANS CE NUMERO

Mécréants	Henri Blandin	p. 3	Les chroniques de	Max Bayard	p. 8
La laïcité mise à mal	Henri Blandin	p. 3	Mauritanie Condamnation à mort		p. 10
INRI ET INBI	Claude de Nardi	p. 4	A lire	J.P. Moyon	p. 11
La poste belge timbrée ?	A B A	p. 5	Un livre de Patrick Tort	Yvon Quiniou	p. 11
Laïc et Laïque	Claude de Nardi	p. 6	Critique de la religion	Yvon Quiniou	p. 13
Aphorismes	J. Robyn	p. 7	Simplement humain	Henri Blandin	p. 15
Les chiffres parlent	R. des Ordon	p. 7	Meslier vu par Voltaire	www.davidrand.ca	p. 16

LIVRES DISPONIBLES à l'Union des Athées (en fonction du stock restant) Livrés après paiement, port en sus. Commandes à l'adresse de l'Union des Athées, comme figurant en bas à gauche.

Libellez les chèques au nom de l'Union des Athées s.v.p. !

	EUR
ANTHOLOGIE DES SANS DIEU	5,00
JEHANNE LA PUCELLE (F. Maquet)	5,00
ET VOILÀ POURQUOI ILS NE CROIENT PLUS (H. Goutemiel)	5,00
CE DONT JE SUIS SÛR (J.Bournisien)	5,00
ENQUÊTE SANS SALAMALECS CHEZ MAHOMET (Saint Damien)	10,00
ÉGLISE, QU'AS-TU FAIT DE L'ÉVANGILE DE LA VIE (B.Alexandre)	27,00
CRÉATION OU ÉVOLUTION ? (B. Alexandre)	22,00
LA SCIENCE ET LE CRÉPUSCULE DES DOGMES (B. Alexandre)	29,20
L'ABSENCE D'ÊTRE DE DIEU (Noël Rixhon)	18,00
NOTRE EGLISE A NU	5,00

**ANTHOLOGIE DES ATHÉES
ET DES SANS DIEU
À LIRE À OFFRIR À MÉDITER
48 pp € 5,00**

**EST-CE QUE JE SUIS A JOUR DE MA
COTISATION OU DE MON ABONNEMENT ?
Vous posez fréquemment cette question**

Sur l'étiquette, le 1^{er} nombre à gauche est votre numéro d'adhérent si vous êtes membre. Le nombre juste à côté indique la date de votre dernier abonnement.

Si ce sont des zéros, c'est qu'il y a (très) longtemps que vous n'avez plus rien payé.

Le nombre à droite, indique la dernière année pour laquelle vous êtes en règle de cotisation éventuelle (membres).

Tout courrier doit être envoyé à l'adresse ci-dessous, sauf en cas de correspondance privée avec un membre du bureau.
Dans ce cas ne mentionnez que le nom du destinataire, à l'exclusion de toute autre indication du genre : Union des Athées ou Tribune des Athées.

**UNION DES ATHÉES
BOITE N°64
MAISON DES ASSOCIATIONS
15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS**

**Pour des raisons de commodité de gestion,
l'année de l'abonnement est l'année civile
au cours de laquelle vous avez payé.**

BUREAU DE L'UNION DES ATHÉES

élu à l'assemblée générale du 21 mai 2016 :

Johannès Robyn, Président,
mail : johannesrobyn@gmail.com
tel/fax : (0032) (0) 2 217 90 49

Attributions décidées

lors de la séance de bureau du 20 juin 2015 :

Victoria Thérame, Vice-Présidente,
courriel : victoria.therame@orange.fr
Jean-Max Capmarty, secrétaire / trésorier
courriel : capmarty.jean-max@orange.fr
Raymond Roze des Ordon, relations publiques
courriel : r.rozedesordons@wanadoo.fr
Grignon Jean-Pierre, webmestre
Jean-Claude Dubois, administrateur
Jean-Paul Moyon, administrateur
Guy Simonet, administrateur

Abonnement annuel (4 N^{os}) à la "Tribune des Athées"

**20, 00 € à virer, pour les abonnés et membres de l'Union des Athées, de France et de Belgique, au compte "Union des Athées", CCP 1560-00 X CLERMONT FD ;
CODE IBAN : FR47 2004 1010 0301 5600 0X02 482
CODE BIC : PSSFRPPCLE
avec la mention : "abonnement" (préciser l'année)**

Les membres et abonnés de l'Association Belge des Athées doivent payer sur le compte de cette association.

Les cotisations (15, 00 €) (et les dons) peuvent se faire sur les mêmes comptes, avec la mention : "cotisation" (+ année).

On peut aussi envoyer des chèques, au nom de : "Union des Athées" - En France, à notre adresse ci-dessous

Si vous êtes à la fois abonné et membre, ne faites qu'un seul règlement du montant total soit 35 €

Si vous ne savez plus si vous avez payé votre cotisation ou votre abonnement à la "Tribune", voyez l'étiquette collée sur votre enveloppe ou informez-vous par mail auprès du trésorier ou lisez l'encadré ci-contre

Tous les chèques et virements doivent être libellés à l'ordre de "l'Union des Athées ».

Les articles signés ne reflètent que l'opinion de leurs auteurs et n'engagent aucunement l'Union des Athées.

INTERNET
Visitez notre site
<http://atunion.free.fr>
<http://athees.fr>
<http://athees.be>

Participez à notre groupe de discussion
<http://fr.groups.yahoo.com/group/athees>

Reprographie : B-EST PRINT I Tél. 01 61 44 08 05 • 72 av. de l'Europe
Marne La Vallée - 77184 Emérainville

LES MECREANTS

Henri Blandin

Pour le commun des mortels, les mécréants, ce sont ceux qui ne pensent pas comme eux. Ainsi, au Moyen-Age, au temps des croisades, les mécréants étaient ces Mahométans qui occupaient le Saint Sépulcre, les lieux saints du christianisme et qu'il fallait donc déloger. En d'autres temps, ce furent les Juifs que la chrétienté espagnole, notamment, obligea à se convertir en maranes.

Aujourd'hui, pour les islamistes radicaux, les croisés sont devenus la cible principale, mais sans pour autant que soient épargnés certains musulmans qui passent pour hérétiques. Ainsi, chacun a ses mécréants qui sont, évidemment, des ennemis à exterminer, au moins s'ils n'acceptent pas de se convertir.

Mais pour ma part, ce que je voudrais entendre par mécréants, ce sont ceux qui entretiennent des croyances que j'estime fausses et donc stupides. Je n'entends pas les exterminer pour autant. Je déplore simplement leur erreur capitale, fondamentale, mais je suis prêt à en tolérer l'existence pour autant qu'ils acceptent ce que je suis et ne me pourchassent pas, bref, qu'ils me laissent vivre en paix.

Paix, là est bien le mot, à mon avis. C'est tout le contraire de la guerre qui constitue pour moi le plus grand des maux. Je voudrais qu'il n'y eût pas de droit de la guerre, comme on le dit parfois, mais que la guerre soit tout simplement hors la loi, en toutes circonstances et quelles qu'en soient les prétendues justifications.

Car il n'y a pas de guerre juste, dans la mesure où toutes atteignent des personnes qui n'en peuvent mais, qui n'y sont pour rien et en pâtissent néanmoins.

Qui sont donc ces mécréants que je considère comme tels ? Je ne barguignerai pas : ce sont tous ceux, sans aucune exception, qui croient qu'il existe une puissance supérieure à laquelle ils auraient à rendre des comptes. Je prétends au contraire que les humains n'ont d'autres à rendre qu'à eux-mêmes, c'est à dire, pour résumer, à leur conscience.

Qu'est-ce que la conscience ?

Ce terme a, en fait, une double acception.

C'est, d'une part, la connaissance que chacun a de sa propre existence et aussi de l'existence autour de lui du monde réel. C'est la conscience qui fournit à chacun une représentation du monde.

Et d'autre part, on appelle aussi conscience la sorte de boussole, de guide, qui nous fournit la feuille de route que nous devons, que nous estimons devoir suivre.

Celle-ci est la conscience morale, celle qui nous fixe notre devoir. C'est en quelque sorte à elle et à elle seule que nous avons, si je puis dire, des comptes à rendre.

On prête à Gandhi cette formule : lorsque la conscience a parlé, la loi de la majorité n'a plus rien à dire.

C'est que l'on se réfère bien souvent à la majorité, c'est à dire au nombre, pour déterminer quel chemin doit

être suivi, quelles décisions doivent être prises. Je crois qu'il va falloir en revenir.

On prête aussi à Gandhi cette autre formule : ce n'est pas parce que tout le monde y adhère qu'une erreur devient vérité, non plus que ce n'est pas parce que personne n'y adhère qu'une vérité cesse d'être une vérité.

A côté de la paix, donc, ce qui importe avant tout, c'est la vérité. Et je crois sincèrement que Félix Le Dantec a eu raison de dire que ce qu'il y a de terrible avec la vérité, c'est que lorsqu'on la cherche, on la trouve.

Et oui, mais encore faut-il la chercher, la rechercher sincèrement et ne point la réprouver sous prétexte qu'elle ne nous conviendrait pas. C'est pourtant là que se trouve, essentiellement, le hiatus.

Je pense que, au fond, chacun sait à quoi s'en tenir par exemple, au sujet de la mort, d'une prétendue vie éternelle ou de l'immortalité de l'âme. Au fond, à la fin des fins, personne n'y croit vraiment. Mais c'est si bon d'y croire, si consolant. Se dire qu'après la mort il y aura encore une quelconque forme de vie, si possible paradisiaque...

On sait au fond et au tréfonds de soi que ce n'est pas vrai, que nous périrons de façon définitive et irrémédiable.

Ce n'est sans doute pas, certes pas, réjouissant, mais c'est ainsi. Nous n'y pouvons rien. Il faut par conséquent faire avec et, par voie de conséquence, nous faire en sorte de vivre de telle façon que cette existence soit aussi convenable et aussi peu malheureuse que possible, pour chacun de nous en particulier, et pour tous en général. Pas simple ? Mais il n'y a pas d'autre programme qui puisse mériter une considération quelconque.

LA LAÏCITÉ MISE À MAL

Henri Blandin

Je ne crois pas un seul instant que ce soit le « burkini » qui mette en péril les valeurs de la France et de la République, non plus d'ailleurs que la laïcité que je considère comme le « couronnement » de ces valeurs.

Car, qu'est-ce que la laïcité ? Selon moi, c'est avant tout la liberté et la tolérance. Or, qui dit liberté suppose que l'on permette à tout un chacun de se comporter comme il veut, et notamment de se vêtir comme il veut, dès lors qu'il n'y a pas agression, coercition ou violence.

Bien entendu, il y aurait quelque chose d'absolument intolérable dans le fait que quiconque, qui que ce soit, prétendrait agresser, contraindre, imposer à d'autres la façon de se comporter, de se conduire ; à plus forte raison si cela s'accompagne d'un recours à la violence. Mais cela mis à part, pourquoi interdire à certaines personnes de se baigner, peu importe d'ailleurs leur origine ou leur sexe, parées de vêtements qui recouvrent l'intégralité de leur corps, voire leur tête, et je ne vois vraiment pas qu'il puisse y avoir là trouble à

l'ordre public. A moins que l'on estime qu'il y a trouble dès lors que ce qui se passe n'est pas exactement conforme à ce que l'on souhaite, soi. Mais alors répétons le, il y a là un manque total de tolérance.

Je sais que pour certains, les porteurs, ou plutôt les porteuses de burkinis, voire de voiles, le font contraintes et forcées par les « machos » adeptes de leur religion. S'il en est ainsi, qu'elles se rebellent, mais est-ce à la puissance publique d'intervenir dans les us et coutumes de telle ou telle religion ?

Il s'agirait alors d'une laïcité intolérante, si tant est que l'on puisse alors parler de laïcité qui, par principe me semble-t-il, devrait rester extérieure à toute religion, ou sinon ignorer les cultes quels qu'il soient tout en se limitant à en permettre l'exercice dans des conditions conformes au respect de la laïcité, précisément, c'est à dire dans une neutralité absolue vis à vis de ces cultes.

Ainsi, lorsque le Président s'en va rendre visite au Pape quel qu'en soit le prétexte, les événements dramatiques quels qu'il soient ne pouvant justifier des sortes de « reconnaissances », voire de « complaisance » à égard d'autorités religieuses. De même, l'instauration d'une fondation pour l'Islam en France me semble tout à fait déplacée et hors de propos, car il importe que chaque religion se prenne en charge et assure sa propre organisation, le rôle de l'autorité publique se limitant à veiller à ce que ses agissements ne soient ni attentatoires à l'ordre public, ni contraires au principe de laïcité.

De la même façon, je trouve déplacé que nos responsables se croient obligés de se coiffer de la kippa quand ils se rendent à la synagogue pour rendre hommage à des victimes de terrorisme, un tel hommage pouvant parfaitement être rendu de manière purement « civile », sans égard particulier pour leur origine, leur confession, même si cette origine ou cette confession sont des éléments pris en compte par les assassins.

Autrement dit : ne pas confondre les genres et laisser à chaque autorité, éventuellement à telle ou telle religion d'honorer dans son cadre et selon les usages de celui-ci, la mémoire des siens, la puissance publique rendant, elle, ses hommages selon ses us et coutumes spécifiques.

Voilà en somme ce que je pense et que j'aimerais soumettre à la réflexion de tout un chacun. J'ajouterai en core ceci :

Les troisième et quatrième républiques, qui n'avaient rien à envier à la cinquième sur le plan de la laïcité, se sont bien accommodées de la présence de prêtres en soutane, de moines en habit ecclésiastique et de bonnes soeurs en cornette, tout comme de jeunes filles allant se baigner... tout habillées.

Où est le drame ? Sinon que le monde, y compris notre pays, devient de plus en plus sourcilieux, fermé, obtus !

N.B. Non pas qu'il faille approuver toutes les absurdités, mais toute absurdité n'est heureusement pas un délit, tout au plus un déni... de la réalité et un défi au bon sens.

Sinon, pour un athée, il faudrait probablement envisager de fermer tout temple, église, synagogue ou masquée. Nous sommes bien loin d'en être là.

INRI et INBI

Claude de Nardi

Sur les croix

INRI : catholiques romains - Jesus de Nazareth, roi des Juifs.

INBI : orthodoxes grecs - le B pour basileus, chef, roi, empereur, et parfois Zeus lui-même.

Dans l'ailleurs chrétien

INRI va venir se substituer peu à peu aux symboliques juives YHWH et aux quatre éléments.

Iaminim	Nour	Ruach
Iebschach		
eau	feu	air
terre		

INBI va s'imposer peu à peu dans les régions à dominance grecque

L'Islam s'étend à partir du VII ème siècle et se rallie à la position juive de la non représentation de figures sacrées (icônes) : conflit supplémentaire avec les catholiques. Dans un but d'apaisement (!) l'empereur de Byzance fait interdire par le concile de Hiera en 754 l'iconodule (culte des icônes). Il est qualifié d'iconoclaste.

La bataille fait rage, violente à Chypre la bi-religieuse, déjà... Elle se termine au concile de 843 à Constantinople : les icônes sont orthodoxes, l'iconoclasme une hérésie. La notion d'orthodoxie consacre ainsi en quelque sorte l'écriture INBI.

Pour les tenants de la croyance en l'existence de l'écriture, la question reste entière, l'excommunication réciproque : il ne peut y avoir deux inscriptions, le tout ravivé par le schisme définitif entre Rome et Constantinople en 1054. Le désordre sera apaisé en 1964 à Jerusalem, lors de la première rencontre oecuménique entre le pape Paul VI et le patriarche Athenagoras (celui qui disait défendre les Thermopyles spirituelles de l'Europe. Tous deux acceptent de faire baisser la tension en suscitant une disparition progressive de l'écriture sur les croix. Les intégristes réagiront, mais l'écriture a quasiment disparu des représentations actuelles.

Dans l'ailleurs païen et/ou athée

INRI : Igne Natura Renovatur Integra. Traduction littérale : par le feu, la nature est rétablie dans son intégrité (au sens d'origine, de virginité) C'est un symbolisme maçonnique dit « de la parole perdue » utilisé principalement par le Rite Ecossais Ancien et Accepté (REAA) qui fait référence au Grand Architecte de l'Univers (GADLU) et qui se différencie du Rite Français adogmatique pour le dire de manière schématique !

INRI : Imperator Napoleon Rex Italiae, formule inventée par les opposants romains à Napoleon et employée par dérision.

Alors ?

Avant d'être définitivement codifiés et « sacralisés » en latin dans la vulgate au début du Vème siècle, les quatre évangiles (sans oublier les apocryphes) ont connu des rédactions partielles, des variantes nombreuses en grec et en latin, d'où les confusions.

Le débat court depuis une quinzaine de siècles...

Des fouilles ont eu lieu à Jerusalem fin 2016 dans le prétendu tombeau du Christ dit Saint Sépulcre. L'historien chrétien Odon Vallet déclara à ce sujet : « Soit on trouve un squelette et le Christ n'est pas ressuscité, soit on ne trouve rien et le mystère est entier. » Evidemment ! Sauf qu'Odéon Vallet devrait savoir que le tombeau a déjà été fouillé. La première fouille remonterait au IVème siècle et elle n'a pas été étrangère à la controverse entre INRI et INBI.

Elle est alimentée par un ouvrage qui a maintenu les plaies ouvertes : *Histoire Ecclésiastique*, sept livres en grec de l'évêque historien Socrate de Constantinople publiés en 438, glorifiant la conversion et le règne de Constantin.

L'extrait ci-dessous est tiré du livre de Pierre Maraval, historien et helléniste spécialiste du IVème siècle, professeur émérite à la Sorbonne : *La Véritable Histoire de Constantin* (Les Belles Lettres, 2010). Pierre Maraval a établi la dernière traduction de Socrate de Constantinople. L'extrait est notifié I, XVII, 1-4. C'est la partie qui traite de Constantin et de l'épisode du voyage à Jerusalem en 327, de sa mère devenue Sainte Hélène.

« Elle recherchait avec ardeur le tombeau où le Christ avait été enseveli et où il était ressuscité ; recherche difficile, mais avec l'aide de Dieu, elle le trouve. La raison de la difficulté, je la dirai brièvement. Ceux qui s'accordaient avec la doctrine du Christ, après le temps de la passion, vénéraient le tombeau, mais ceux qui rejetaient la doctrine du Christ le firent disparaître en couvrant l'endroit de terre (!) ; après avoir construit dessus un temple d'Aphrodite, ils y dressèrent une statue pour que les chrétiens, en voyant la statue, ne puissent se souvenir de ce lieu.

Telle était la situation depuis longtemps, mais pour la mère de l'empereur, ce redevint alors manifeste. Ayant fait abattre l'idole, déblayé et dégagé l'endroit, elle trouve trois croix dans le tombeau, la très bienheureuse sur laquelle Dieu avait été étendu et les autres, sur lesquelles étaient morts le deux brigands crucifiés avec Lui. Avec elles, on trouvait aussi la planchette de Pilate sur laquelle il proclamait roi des Juifs, par un avis en divers caractères, le Christ crucifié. »

En divers caractères !!! Aujourd'hui, les défenseurs de l'écriteau se sont mis d'accord : il s'agirait du grec, du latin et de l'hébreu.

Exeunt INRI et INBI et les crimes qui vont avec.

C'est un tailleur juif qui voit entrer un fou furieux échevelé, les yeux exorbités, brandissant un grand sabre en criant : Allah est grand !!!

Et le commerçant de répondre :

Ne vous inquiétez pas, on a toutes les tailles !



ABA

ASSOCIATION BELGE DES ATHEES asbl

Siège social

c/o Maison de la Laïcité Lucia de Brouckère
Rue de la Croix de fer, 60-62
1000 Bruxelles

A Monsieur Koen Van Gerven
Administrateur délégué de Bpost
Centre Monnaie
Boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 17 novembre 2016.

OBJET : Timbre "Tolérance".

Monsieur l'Administrateur délégué,

L'Association Belge des Athées a pris connaissance de la récente émission par Bpost d'un timbre dont le thème est la tolérance.

L'association, membre du Centre d'Action laïque, ne peut que se réjouir en principe de la mise en valeur d'un concept aussi positif et auquel elle est profondément attachée.

Cependant, pour notre association, son illustration par trois hauts représentants des cultes catholique, israélite et musulman est parfaitement inacceptable de la part d'un organisme comme Bpost.

Associer la tolérance aux seules religions est sans conteste un contresens historique. La tolérance a été promue à l'issue de longs combats contre les religions existantes. Ses pionniers sont des agnostiques ou athées, des déistes rationalistes ou des croyants minoritaires ou marginaux, tous persécutés par les Eglises dominantes.

S'il est légitime de dépasser l'histoire et de se réjouir de l'évolution accomplie dans les sociétés occidentales, le timbre en cause peut tout aussi légitimement apparaître comme une réhabilitation imméritée et manipulatrice des religions.

On peut vouloir illustrer la tolérance par des personnalités contemporaines mais en arriver à ne retenir aucun représentant du mouvement laïque non-confessionnel et du monde athée constitue une torsion manifeste de la réalité de notre société.

Une clarification publique de Bpost est indispensable. Une action ou émission ultérieure irréprochable par rapport à la tolérance devrait être sérieusement envisagée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de notre haute considération.

Le Président, Johannes ROBYN

Le Secrétaire, Patrice DARTEVELLE

Adresse mail : atheesdebelgique@gmail.com

Voici la réponse de la poste

Bruxelles, le 28 novembre 2016

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 17 novembre 2016 que j'ai lu avec grande attention.

La commission philatélique et la conceptrice du timbre-poste entendaient via celui-ci montrer une image positive et sereine parmi d'autres du concept "tolérance", vu au travers des contrastes de la société contemporaine.

Les trois leaders religieux ne font que symboliser la diversité culturelle et idéologique de notre pays. Ils ne constituent pas du tout un exemple exhaustif, mais incarnent différents aspects de cette diversité.

Le timbre-poste est un appel à la tolérance et il ne se positionne pas contre quoi que ce soit.

J'espère ainsi avoir répondu de façon satisfaisante à vos inquiétudes vis-à-vis de cette émission et vous remercie de votre proposition que nous communiquerons à la commission philatélique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Koen Van Gerven
Administrateur délégué

Mon commentaire :

Ce n'est pas très malin d'avoir choisi des représentants des trois religions les plus intolérantes que l'humanité ait jamais connues. Plus négatif que ça tu meurs.

Mais c'est évidemment une "histoire belge" ...

LAÏC ET LAÏQUE

Claude de Nardi

L'ensemble morphologique formé par les termes de la laïcité porte les traces des grandes étapes de la laïcisation en France (Pierre Fiala)

La confusion entre les deux graphies a refait surface à partir des années 60, volontairement entretenue par les partisans de la remise en cause de la laïcité, version française. Les intégristes de l'enseignement catholique remplaçaient *enseignement laïque* par *enseignement laïc*, modification d'apparence anodine.

En réalité, l'écriture *laïc* permettait d'englober tout le domaine de l'enseignement non religieux, sans distinction public/privé. La confusion devenait totale. Les défenseurs « laïques » de l'enseignement catholique tenaient à distinguer catholique et privé.

Ils proposent aujourd'hui une définition généralement admise parmi eux « Enseignement laïc : enseignement non confessionnel d'inspiration chrétienne » Au moins ici, les idées sont plus claires.

Dans la première partie du XXème siècle, l'usage, puis les dictionnaires, avaient imposé les deux substantifs :

- laïc : adepte non clerc d'une religion
 - laïque : partisan de la laïcité
- Restait le problème de l'adjectif...

Essayons de retracer cette longue histoire de la lexicographie française.

L'étymologie est admise par tous : du grec *laos* qui a rapport au peuple. On passe au latin *laicus* pour parvenir aux formes médiévales : *lay*, *laye*, en usage courant au XIIème siècle. L'emploi est toujours antonymique avec prêtre ou clerc. La graphie *lai* ou *laie* apparaît chez Nicot en 1606 avec cette définition : « celui qui n'a nul degré de cléricature ». Dans l'anglais Cotgrave on trouve en 1611 : *lay*, *sécular*.

Pour l'évolution sémantique plus récente, la mémoire est conservée par le dictionnaire de l'Académie Française (fondée en 1694 par Richelieu)

La première édition de 1694 retient deux adjectifs :

- Laïque : adjectif de tout genre. Séculier. Il est opposé à clerc. *Une personne laïque, un officier laïque.*

- Lay, laye : adjectif. Laïque. *un conseiller lay.* On appelle un frère *lay*, un moine *lay*, les frères servants qui ne sont point destinés aux ordres. De même une *soeur laye* : qui n'est point du chœur. La forme *lai*, *laie* apparaît dans l'édition de 1740 et disparaît après l'édition de 1935 qui en dit : « il n'est plus employé que dans cette expression : *Frère lai*.

La forme *laïc* apparaît à la nomenclature de 1798 avec un féminin *laïque* calqué sur caduc/caducque et va servir de base dérivationnelle à toute la famille, avec pêle-mêle : laïcal, laïcat, laïquat, laïcation, laïcocéphale,

laïcité, laïcisme, laïciser et laïcard. « Cette alternance morphologique de genre sera réinterprétée par la suite, tantôt comme alternance catégorielle : *laïc* est le substantif, *laïque* l'adjectif (jusqu'au grand Larousse de 1975) ; tantôt comme variation sémantique du substantif : *laïc* désigne un adepte d'une religion qui n'est pas un clerc, *laïque* désigne un partisan du principe de laïcité.

Cette distinction, sans être systématique, tendra à se généraliser au XXème siècle. Cette réinterprétation sémantique d'une simple variation graphique met en lumière la nature profonde du conflit idéologique. » (Pierre Fiala, lexicométrie et textes politiques, CNRS)

En 1878, la définition s'étend aux termes non humains : *habit laïque, de condition laïque*. Mais c'est l'édition de 1935 qui marque la coupure sémantique profonde. *Laïque* : « qui est étranger à toute confession ou doctrine religieuse. Etat laïque, les lois laïques. »

Il convient de revenir sur l'abominable mot *laïcocéphale*. Il s'agit d'un terme théologique, retenu dans l'édition de 1842. Il avait été introduit pas les jésuites de Trévoux, en 1732, dans leur reprise du Furetière après les démêlés de ce dernier avec l'Académie. *Laïcocéphale* : « Hérétique qui reconnaît un laïc comme chef de l'Eglise. On a donné ce nom aux Anglicans... qui reconnaissent le Roi du lieu où ils vivent pour chef de la Religion.

L'encyclopédie de Diderot avait retenu l'usage matériel de l'adjectif : « *biens laïques, puissance laïque* par opposition à puissance ecclésiastique. »

Emile Littré a été le premier à faire clairement de *laïc* et *laïque* deux substantifs bien démarqués. Mais du coup, il n'avait plus d'adjectif ! Qu'à cela ne tienne.

Il préconise, dans son supplément de 1877 l'adjectif laïc, attesté au XVIème siècle et introduit par les Jésuites dans le Trévoux de 1774 avec un exemple : *dîme laicale*. Littré le définit ainsi : « Laïc, qui a rapport aux laïques, par opposition à clérical. Le mot est bon et mérite d'être retenu et employé ». Hélas ! Il ne le fut pas, et ainsi l'ambiguïté fut cultivée par les nouveaux cléricaux des années 60 - 70.

Larousse avait introduit dans son encyclopédie de 1873 le mot laïcité : « caractère de ce qui est laïc, d'une personne laïque : la laïcité de l'enseignement. Il fut un temps où la laïcité était comme une note d'infamie ».

Larousse a dit...

Cette présentation doit beaucoup à la Revue des Presses de la fondation des sciences politiques : Mots - les langages du politique, et d'études conjointes du CNRS, de l'ENS et des universités de Paris I et XII (Lexicométrie).

A la question "pourquoi", le croyant prétend connaître la réponse.

L'agnostique suppose (ou croit) qu'il y en a peut-être d'autres.

L'athée pense que la question est idiote, il ne s'intéresse qu'au "comment"

Le croyant affirme connaître "LA Vérité".

L'agnostique pense (ou croit) qu'il peut y en avoir d'autres.

L'athée constate qu'il n'y a jamais "Vérité absolue".

Le croyant affirme que "dieu" est une réalité.

L'agnostique pense (ou croit) qu'il y a peut-être d'autres hypothèses.

L'athée dit que cette hypothèse est insoutenable.

Le croyant affirme que l'infini existe ; il l'a rencontré.

L'agnostique n'exclut pas qu'un jour on rencontre l'infini.

L'athée dit que l'infini, c'est précisément ce qu'on ne rencontre jamais.

Le croyant affirme que son hypothèse est la (seule) Vraie.

L'agnostique croit qu'il peut y avoir d'autres hypothèses.

L'athée pense qu'une hypothèse ne devient vraie que si elle a été vérifiée.

Le croyant affirme que dieu a créé l'univers à partir de "rien".

L'agnostique réfléchit à l'hypothèse.

L'athée se demande où pouvait bien se trouver ce "dieu" dans ce "rien".

L'homme primitif a besoin de croyances.

Le départ de la civilisation c'est de se contenter d'hypothèses.

Et l'athée n'accepte que des hypothèses vérifiables.

Un dieu qui punit des innocents

Pour des "fautes" commises par d'autres

N'est qu'un potentat cruel et imbécile.

Beaucoup de gens croient qu'ils sont « libres" parce qu'ils ont construit eux-mêmes les murs de leur prison.

1) Difficile de savoir combien il y a de musulmans en France. Selon IFOP/ MONTAIGNE 5.6% dont 71% feraient le ramadan. (Boubakeur 80%)

2) Selon différentes études "prison", 35 à 40% des prisonniers font le ramadan.

3) Si 4% de la population (71% de 5.6%) représentent 40% des embastillés cela signifie que le ramadan est 10 fois plus criminogène qu'une vie sans ramadan, il est urgentissime d'interdire cette pratique. Il y va de la santé de notre société.

C.Q.F.D.

Religions et Révolution française (1789-1801)

On admet généralement que la Révolution française a débuté avec la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 tout juste précédée par l'ouverture des Etats généraux par Louis XVI à Versailles le 5 mai.

Sont ainsi rassemblés trois « ordres » : le tiers-état qui émane du peuple et le représente sur la base des cahiers de doléances, il est majoritaire dans l'assemblée, la noblesse très minoritaire et le haut et bas clergé catholique, sans les protestants ni les israélites à peine tolérés.

Dès le mois de juin, ces Etats généraux se proclament Assemblée nationale unifiée à l'instigation du tiers état, qui se dit constituante le 9 juillet et adopte dès le 27 août « *en présence et sous les auspices de l'Être suprême* » la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont l'article 10 *admet implicitement* la liberté religieuse pourvue qu'elle ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Pourtant, un conflit majeur va vite surgir avec la confiscation et la vente des biens de l'Eglise comme biens nationaux, l'interdiction des vœux religieux, la suppression des ordres religieux monastiques (« ces fainéants qui passent leur temps à prier ») et plus encore avec la promulgation de la Constitution civile du clergé en avril 1790 immédiatement condamnée par Pie VI qui perd autorité et pouvoir par le triomphe du gallicanisme sans atteinte aux dogmes : œuvre de juristes et non de théologiens.

Le tout couronné par le fameux décret du 26 novembre enjoignant aux ecclésiastiques de toute fonction de prêter serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, partageant l'Eglise en deux, les assermentés ou jureurs, prêtres et évêques tels que Grégoire, Talleyrand, Gobel et les réfractaires, les plus nombreux, qui vont créer des troubles un peu partout en passant dans la clandestinité et seront sévèrement réprimés quand ils n'ont pas émigré avec les aristocrates, leurs patrons.

On les retrouve à l'origine de la guerre civile de Vendée - alliance du sabre et du goupillon - cette « guerre atroce » décrite par Jaurès où « tant l'âme humaine contient d'abîme » selon Louis Blanc.

Cette effervescence anticatholique se développera selon une vague nationale de déchristianisation durant de longs mois avec l'élaboration du calendrier révolutionnaire en remplacement du calendrier grégorien,

des gestes iconoclastes, d'ailleurs limités, dans des églises ou des cathédrales, la déportation ou la décapitation de certains prêtres réactionnaires et la célèbre réforme toponymique pleine de fantaisie qui modifie le visage de la France dans les années 1792, 1793, 1794.

Dans cette période de grande agitation républicaine, naissent de nouveaux cultes, d'abord le culte de la Raison avec sa cérémonie dans Notre-Dame de Paris sommairement réaménagée du 20 brumaire an II (10 novembre 1793) - hymne à la Liberté, paroles de Chénier, musique de Gossec - qui restera sans suite sauf à être rapidement remplacé par le culte à l'Être suprême et la fête au Champ de la Réunion (le Champ de Mars) du 20 prairial an II (8 juin 1794) où Robespierre proclama à la suite d'un décret de la Convention nationale, que « *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme* » et incendia une effigie en carton de l'athéisme - hymne à l'Être suprême, paroles de Chénier, musique de Gossec. Le tyran sera renversé peu après, le 9 thermidor (27 juillet) et ce culte abandonné.

On trouve des traces fugitives de ces événements culturels dans quelques villes de province.

Alors s'ouvre une nouvelle phase de la révolution, celle du Directoire. L'exécutif est confié à cinq Directeurs dont l'Angevin Louis-Marie Larevellière-Lépeaux (1753-1824) qui en fut d'ailleurs le président. Dans ses Mémoires posthumes en trois tomes publiés par son fils Ossian, il se révèle profondément anticatholique avec de sérieux arguments et préconise une nouvelle religion, la « *religion naturelle* », qui doit préserver les peuples de l'incrédulité absolue et de la superstition chrétienne.

C'est la *théophilanthropie* (complètement oubliée de nos jours) initiée en nivôse an V, janvier 1797, par Valentin Haüy (1745-1822) le bienfaiteur des jeunes aveugles. Ce culte sans officiants ni rites ni temples (il n'a pas eu le temps d'en créer !) prétend s'accorder avec la raison bien qu'il reconnaisse l'existence de l'Eternel « souverain arbitre des destinées de l'univers » rémunérateur de la vertu et vengeur du crime ; de l'âme et de la vie future après la mort « où l'homme peut compter sur les plaisirs sans fin et sans mélange ». « *Vraie philosophie qui doit venir au secours des institutions des nations et tend sans cesse à rendre les hommes meilleurs et plus heureux* ». Mais qui va disparaître sans tarder avec le Directoire.

Car un général de 30 ans plein d'ambition qui veut rétablir l'ordre s'empare du pouvoir par le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII, 9 novembre 1799, signe avec Pie VII le fameux et durable - jusqu'en 1905, ne parlons pas

de l'Alsace ! - Concordat de 1801 qu'il complète à sa guise avec les Articles organiques jamais acceptés par Rome.

Fin de la Révolution.

L'Eglise de France retrouve ses droits et sa grandeur pour 100 ans, exception faite du bref épisode révolutionnaire de la Commune de Paris du 18 mars au 28 mai 1871 pendant lequel est prononcée pour la première fois la séparation effective mais temporaire de l'Eglise et de l'Etat par décret du 2 avril.

Les protestants et les israélites sont reconnus définitivement parties intégrantes de la nation mais restent très minoritaires.

Il n'y aura plus de cultes mort-nés.

Laïcité, facteur de paix ?

Le directeur d'un quotidien national a avancé l'idée que la laïcité garantit « **le libre exercice des religions** dès lors qu'elles se situent dans le cadre de la loi ».

Or précisément, la loi de 1905 ne mentionne pas les « religions », qu'elle ignore volontairement, parce que trop vague, mais « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes » - article 1er - aux Français, ce qui est plus restrictif et normatif car un culte est un ensemble de rites liturgiques qui s'accomplissent obligatoirement en public sous la direction d'un officiant dans un lieu spécifique qui leur est consacré, dans le respect de l'ordre public: une église, un temple, une mosquée ou une synagogue.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 se contente de garantir aux citoyens par son article 10 la liberté d'opinions, même religieuses.

La liberté de pensée, de conscience et de religion est reconnue « **à toute personne** » dans les termes les plus larges, et pas seulement l'exercice du culte, à titre privé ou public, par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et surtout par l'article 9 (un peu long) de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950. Ces deux textes ayant valeur légale en France s'imposent à toutes les autorités publiques sauf nécessités contraires liées à l'ordre public dûment justifiées sous le contrôle des tribunaux.

Ainsi le Conseil d'Etat statuant en référé (urgence) visant la Constitution de 1958, la Convention européenne de 1950, la loi de 1905 et le code général des collectivités

territoriales, a suspendu le 26 août 2016 pour erreur de droit un arrêté municipal pris à l'encontre d'une tenue de bain spécifique (le burqini islamique) qui n'a causé aucun trouble à l'ordre public sur la plage maritime de la commune concernée.

Par contre, cet arrêté a porté une atteinte grave manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle ; sans qu'il y ait lieu de parler de religion, de laïcité ni d'une prétendue provocation de ces dames.

En définitive, un arrêt d'apaisement qui s'inscrit dans une jurisprudence traditionnelle faite de respect des libertés individuelles dès lors que leur exercice ne nuit à personne.

Mais le Conseil d'Etat n'aura pas le dernier mot, car des maires veulent maintenir leurs arrêtés d'interdiction, d'où la poursuite de la guérilla judiciaire, quand d'autres encore plus vindicatifs veulent recourir à une loi nouvelle anti-burqini, ce qui va aggraver les tensions.

Même le Premier ministre s'obstine : cette décision « n'épuise pas le débat ouvert dans notre société »

La laïcité, dénaturée, ne serait-elle plus facteur de paix ?

Mille et une nuits

Il était autre fois dans l'empire des Sassanides **Les Mille et Une Nuits**, un conte arabo-musulman ancien qui met en scène des épouses royales adultères dont les maris - deux frères - se vengèrent dans la pire cruauté orientale après avoir conclu « que rien n'est égal à la malice des femmes » sauf que selon le narrateur, « les hommes feraient mieux de ne pas contraindre les femmes ; ce serait le meilleur moyen de les rendre sages » - ce qui reste à vérifier !

Que penser alors de Schéhérazade qui trompa son sultan de mari - Chahriyâr, l'aîné des deux frères - en lui racontant de mille et une manières des histoires à dormir debout durant mille et une nuits ?

Et pour couronnement de ces longues nuits d'amour, elle eut trois héritiers mâles. Mari comblé qui remercia Allah par son prophète Mouhammad.

Ceci n'a rien à voir avec le port controversé du burqini pour bains de mer.

Quel islam ?

J'ai lu quelques sourates du Coran comme doivent le faire tous ceux qui cherchent à comprendre. Or justement j'ai compris que je manquais de culture islamique pour bien pénétrer dans le texte plus ou moins bien traduit de l'arabe classique, sauf que j'ai été révolté par les ordres maintes fois répétés d'écraser, de détruire ou de massacrer les infidèles, les incrédules, les impies, les négateurs, tous ceux traités de *Kafir* et dont la punition ira jusqu'aux feux éternels de l'enfer !

Finalement, le Coran est un livre inaccessible et même repoussant pour qui n'a pas la foi musulmane. Et l'on peut se demander ce qu'en pensent exactement les fidèles venus vivre librement dans une république indivisible, laïque, démocratique et sociale comme la France. S'ils suivent à la lettre les prescriptions du Livre, ils se placent nécessairement hors de la société commune, avec des conséquences graves.

Pour les autres, l'immense majorité, ils sont quatre ou cinq millions, comment « moderniser », « séculariser », « occidentaliser » ce qui, leur dit-on, est la parole immuable, ultime et définitive de leur dieu prophétisée à une époque reculée de l'Arabie. C'est une révision d'une profondeur et d'une ampleur considérables qui les attend et prendra du temps avec des embarras et des embûches car les débats contradictoires seront intenses et peut-être dangereux.

Déjà certains islamologues réformateurs se présentent aux portes de l'Histoire en compagnie des nouvelles générations intellectualisées qui revoient leur relation à l'islam sur des bases modernistes : Dieu n'est plus l'organisateur suprême de la société civile pluraliste devenue démocratique, mais l'interlocuteur privé, le confident du croyant dans l'exercice de la prière qui peut être collective dans des espaces dédiés à cet effet.

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) - le mal aimé - a ouvert la voie avec sa « *Convention citoyenne des musulmans de France pour le vivre-ensemble* » et les « portes ouvertes » avec thé et pâtisseries des mosquées une fois l'an ; et j'entends répéter que l'islam rejette le meurtre et la guerre, toute forme d'extrémisme, le racisme et l'antisémitisme ; qu'il est amour, paix et fraternité ; et que la foi n'exclut pas la raison.

Alors je pense que l'idéal laïque fondé sur le libre exercice des cultes dans la modération et la neutralité religieuse institutionnelle, peut les aider à trouver leur juste place où il seront respectés dans la concorde nationale.

MAURITANIE : UN CONDAMNÉ A MORT

La première condamnation à mort pour apostasie de l'histoire de la Mauritanie depuis son indépendance en 1960 a été prononcée mercredi soir à Nouadhibou (nord-ouest) à l'encontre d'un Mauritanien, musulman, inculpé après un écrit considéré comme blasphématoire.

L'accusé, Mohamed Cheikh Ould Mohamed, détenu depuis le 2 janvier, avait plaidé non coupable mardi à l'ouverture de son procès, le premier du genre dans ce pays de près de 4 millions d'habitants.

La Mauritanie est une République islamique où la charia (loi islamique) est en vigueur mais dont les sentences extrêmes comme les peines de mort et de flagellations ne sont plus appliquées depuis environ trois décennies.

Ces dernières années, d'après des constatations de l'AFP et des médias locaux, plusieurs accusés, jugés notamment pour assassinat ou faits de terrorisme, ont été condamnés à la peine de mort dans le pays, où cette décision a été exécutée pour la dernière fois en 1987, selon Amnesty International.

Le procès de Mohamed Cheikh Ould Mohamed - également identifié par certains médias locaux comme Cheikh Ould Mohamed Ould Mkheitir - s'était ouvert mardi devant la Cour criminelle de Nouadhibou, à environ 480 km au nord de Nouakchott, la capitale.

Lorsque la Cour l'a déclaré coupable d'apostasie et condamné à mort tard mercredi soir, le prévenu, proche de la trentaine, s'est évanoui. Il a été ranimé puis reconduit en prison, a affirmé à l'AFP une source judiciaire contactée depuis Nouakchott.

L'énoncé du verdict a été suivi de bruyantes scènes de joie dans la salle d'audience du tribunal et à travers la ville de Nouadhibou avec des rassemblements ponctués de concerts de klaxon d'habitants à moto ou en voiture, a ajouté cette source ayant requis l'anonymat.

Aucune indication n'était disponible dans l'immédiat sur un éventuel recours.

A l'audience inaugurale, un juge avait rappelé à l'accusé qu'il a été inculpé d'apostasie "*pour avoir parlé avec légèreté du prophète Mahomet*" dans un article publié brièvement sur des sites internet mauritaniens et dans lequel il contestait des décisions prises par le prophète Mahomet et ses compagnons durant les guerres saintes, selon la même source judiciaire.

Dans son article controversé, le jeune homme accusait la société mauritanienne de perpétuer un "*ordre social inique hérité*" de cette époque.

Des organisations islamiques locales soutiennent que c'est la première fois qu'un texte critique de l'islam et du prophète est publié en Mauritanie.

« L'islam est au-dessus de tout »

Devant la cour, Mohamed Cheikh Ould Mohamed avait expliqué que "*son intention n'était pas de porter atteinte au prophète, (...) mais de défendre une couche de la population mal considérée et maltraitée, les forgerons*", les "*maalemines*", dont il est issu, a encore indiqué la source judiciaire.

D'après ses propos rapportés par la même source, l'accusé a affirmé devant la cour: "*Si on peut comprendre*

(à travers mon texte) ce pour quoi je suis inculpé, je le nie complètement et m'en repens ouvertement."

Mercredi soir, les deux avocats commis d'office pour la défense ont insisté sur son repentir et estimé que cela devrait être pris en compte en sa faveur.

Plus tôt dans la journée, le procureur de la République de Nouadhibou avait requis la peine de mort à son encontre. Une demande suivie par la cour, soulignant que le prévenu tombait sous le coup d'un article du code pénal mauritanien prévoyant la peine de mort pour "tout musulman, homme ou femme, ayant renoncé à l'islam, explicitement ou à travers des actes ou paroles en tenant lieu", d'après la source judiciaire.

En février, l'avocat Mohameden Ould Icheddou, qui avait été sollicité par la famille de l'accusé, avait annoncé qu'il renonçait à le défendre après des manifestations hostiles contre le prévenu ainsi que lui-même et ses proches.

Plusieurs manifestations de colère avaient eu lieu à Nouadhibou et à Nouakchott, certains protestataires allant jusqu'à réclamer la mise à mort du jeune homme, qualifié de "blasphémateur".

Le 10 janvier 2014, des milliers de manifestants avaient convergé vers le palais présidentiel, où le chef de l'Etat Mohamed Ould Abdel Aziz les avait exhortés au calme en promettant de "prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre l'islam et son prophète".

Laïcité et fraternité avec la participation de Christiane Taubira, Edgar Morin, Jean Glavany publié par les éditions Léo Lagrange.

125 pages prix : 5 euros adresse éditeur : www.leolagrange.org

Pourquoi je suis athée. nom de l'auteur : Bhagat Singh éditeur : éditions de l'Asymétrie. Traduit de l'anglais (Inde). Ce texte écrit en prison en 1930 par celui qu'on a appelé le Che Guevara indien constitue un brûlot malmenant à la fois les religions, les castes et le colonialisme.

Ces deux ouvrages sont actuellement en librairie.



QU'EST-CE QUE LE MATÉRIALISME ?

le grand livre de Patrick Tort

Le blog d'Yvon Quiniou

Bien que n'ayant pas encore tout lu de cette œuvre-somme de P. Tort (près de 1000 pages), je me sens en droit, vu les urgences liées à l'écho d'un livre, d'en commenter l'essentiel d'une manière accessible et de commencer par dire : nous sommes là en présence d'un grand ouvrage, éblouissant à la fois d'intelligence, d'érudition, de rigueur et impressionnant par sa nouveauté théorique... ce qui ramène les penseurs à la mode, dont les médias raffolent, à pas grand-chose. Je le ferai par points successifs, ceux qui me paraissent les plus importants... même si je ne suis pas toujours d'accord !

Un préalable : c'est une somme, ai-je dit. Parce que Tort y reprend des écrits qu'il a déjà élaborés, mais il les organise en un tout qui en montre la logique profonde et il les enrichit pour les rendre encore plus convaincants.

1 A la base ou au centre, bien entendu, il y a le matérialisme, dont il indique fortement qu'il est la condition méthodologique incontournable de toute connaissance scientifique du réel, dans quelque domaine que ce soit. Cela suppose une naturalisation complète de toute réalité, à laquelle aucun fait ou phénomène ne peut échapper... y compris quand il semblerait relever d'une autre dimension de cette réalité. Tout est matière, donc : le matérialisme est un monisme qui unifie tout ce qui est intellectuellement accessible à l'homme **sous** cette catégorie, esprit humain compris. Celui-ci n'est qu'un nom, si on le substantialise.

2 L'auteur entend donc procéder à une analyse ou une théorie des sciences, mais qui ne relève pas de la classique « philosophie des sciences » et de ses ambiguïtés dans ce domaine, ni d'une épistémologie de type positiviste, qui laisserait de côté certains aspects de la science, de sa production et de ses effets.

D'une part il a élaboré une autre approche, qu'il appelle une « Analyse des complexes discursifs », qui prendra en compte, par exemple, les « enjeux » idéologiques dont toute science est l'objet dans l'histoire et qui entraînent souvent à en déformer les résultats pour donner une allure scientifique (illusoire) à un discours en réalité idéologique, servant des intérêts pratiques, extra-scientifiques.

Et d'autre part, cette analyse ou théorie de la science entend posséder une scientificité comparable à celle des résultats scientifiques qu'elle veut comprendre. On n'est donc pas dans le domaine de la **philosophie**, qu'il considère avec vigueur et sévérité comme relevant de la pure et simple **idéologie**, sans valeur cognitive. Ce qui ne veut pas dire qu'il en nie l'intérêt : comme questionnement préalable ou emprunt que tel ou tel scientifique lui fait pour développer son travail. Mais à un moment donné, la science nous oblige à **en sortir** pour connaître véritablement le réel.

3 Idéologie : ce terme important, qui semblait tombé en désuétude, P. Tort le remet au contraire au

premier plan. Il en signale l'opposition totale à la connaissance scientifique, son absence de vérité, mais, tout autant, sa capacité à lui faire obstacle ou à en travestir la portée ou la signification, sous des formes multiples : pensons ici à la sociobiologie, qui transporte dans l'explication du social des déterminismes biologiques qui n'y ont pas leur place.

Dans ce cas là l'idéologie mime la science, pour se donner une apparence scientifique et se nier comme idéologie ! On sera admiratif devant les multiples exemples des mécanismes de ce processus que ce livre analyse.

4 Malgré son monisme, le matérialisme **n'est pas réducteur**, niant la spécificité des niveaux du réel qu'on croit pouvoir lui objecter pour le dévaloriser et le récuser. Sans entrer dans les détails, on indiquera que l'ouvrage s'appuie sur les travaux de deux grands spécialistes espagnols de la chimie et de la biologie, en particulier Faustino Cordon, pour le démontrer.

Celui-ci a développé une conception des **niveaux d'intégration du réel (matériel)** qui nous montre comment l'on passe, par une genèse strictement matérialiste, d'un niveau de réalité relativement élémentaire à un autre plus complexe : le second niveau est engendré par le premier, sur la base d'un processus qui ne rompt pas la continuité de la réalité mais qui, en même temps, fait émerger un autre niveau de réalité, qualitativement nouveau et supérieur au précédent.

5 C'est à partir de ce modèle théorique, dans lequel le déterminisme prévaut, tout en intégrant la contingence (pensons ici, par analogie, à Epicure), que Tort va pouvoir esquisser une genèse évolutive de l'ensemble des formes de la matière : d'abord en montrant qu'on peut ainsi expliquer l'émergence du vivant, puis l'apparition des différentes espèces, végétales, animales, jusqu'à l'homme inclus.

6 D'où la rencontre inévitable avec Darwin et sa théorie, dont il est le meilleur spécialiste en France, avec, par exemple, sous sa direction, le « Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution » ou « L'effet-Darwin »... entre autres. C'est dans ce domaine que son apport est aussi extrêmement important, sinon le plus original, confirmant ou actualisant, au surplus, tout ce que j'ai dit auparavant. Car il aura montré d'une manière décisive qu'il n'y a pas **un** mais **deux** Darwin.

Le premier est l'auteur connu de « L'origine des espèces » : il affirme que les espèces ne sont pas fixes et issues d'une création divine séparée, comme l'enseignaient dogmatiquement les Eglises chrétiennes, toutes confondues. Elles sont le produit, strictement immanent, d'une évolution de la nature qui, dans le cadre d'une lutte pour la vie et la nécessité de s'adapter au milieu pour survivre, se transforment les unes dans les autres, l'inférieur donnant donc naissance au supérieur.

Ce processus implique une concurrence entre les espèces (pour résumer, car d'autres facteurs jouent) et l'élimination des moins aptes par les plus aptes – ce qui s'appelle : la **sélection naturelle**, dans le cadre d'une lutte pour l'existence. Or ce Darwin-là a fait croire à ses contemporains et à ceux qui suivront, que ce qui valait

pour les espèces précédant l'homme, spécialement animales, valait pour l'espèce humaine et sa vie sociale.

On a là le type même d'une extension idéologique abusive d'une partie d'une théorie scientifique à un domaine où elle n'est pas concernée. Ce qui a donné naissance au darwinisme social – illustré spécialement par Spencer – qui prétend que la sélection naturelle **doit continuer dans le champ humain** pour y prolonger les progrès de l'évolution : c'est le fond de l'idéologie du libéralisme, qui préconise la concurrence économique au sein du capitalisme au nom d'une prétendue « loi naturelle » qui aurait fait ses preuves.

Or **cela est faux**, car il y a un autre Darwin, plus tardif, celui de « La filiation de l'homme », qui montre que cette extension n'est absolument pas valable – c'est ce point que Tort a lumineusement révélé. Avec l'homme apparaît en effet un être vivant doté d'instincts sociaux, capable de sympathie et de raison, qui vont l'amener progressivement, au sein de ce qu'on appelle la civilisation, à se tourner positivement vers les autres, à y voir des semblables, à leur venir en aide, à coopérer avec eux, bref à tourner le dos peu à peu à la sélection naturelle et aux effets éliminatoires qu'elle avait dans le règne animal et c'est cette modification qui va assurer son triomphe sur les autres espèces.

C'est ce que Tort a nommé d'un concept qui n'est pas de Darwin lui-même, mais qui dit la vérité exacte de sa **théorie d'ensemble** : « **l'effet réversif de l'évolution** ». A savoir que la sélection naturelle produit, avec l'homme, la civilisation qui s'oppose à la sélection naturelle. Et à l'horizon de ce processus graduel, dans lequel la raison intervient donc, il y a la morale, avec ses effets bénéfiques pour tous et sa norme de l'Universel.

6 D'où le dernier point par lequel je termine cette présentation, en en sacrifiant bien d'autres : la **genèse matérialiste de la morale**. Car c'est bien de cela qu'il s'agit ultimement, étant données ses conséquences politiques, et qui est paradoxal : l'homme possède ce que Darwin appelle lui-même un « sens moral » et, dans « La filiation de l'homme », il se demande très honnêtement comment en rendre compte dans le contexte naturaliste de l'évolution.

Car, se référant explicitement à Kant et à son idée que ce sens moral fait la grandeur propre de l'être humain, il voit bien la difficulté qu'il y a à l'expliquer dans son contexte théorique, étant donnée l'espèce de transcendance dont il paraît doté, ainsi que les devoirs auxquels il soumet notre nature sensible. Pour être plus précis et m'exprimer dans mon langage : comment expliquer à partir de la dimension du **devoir-être**, qui commande à notre vie, en partant de notre vie telle qu'elle **est**, ce qui constitue la spécificité d'une explication matérialiste ?

C'est ici que P. Tort reprend la conception de Darwin, quitte à en forcer le trait : il n'y a pas de transcendance de la morale, celle-ci n'est qu'une illusion qui vient de l'intériorisation des exigences de la société et elle n'est qu'un aspect de ces acquis adaptatifs dont le darwinisme a parlé auparavant. La sympathie, l'instinct social associé à la raison, des motifs affectifs dont l'attention à l'approbation d'autrui, l'habitude et l'éducation suffisent selon lui pour ramener la conscience

morale à l'immanence de ses causes naturelles et historiques. Et toute approche philosophique, **même appuyée sur la théorie de l'évolution** et voyant dans la morale un phénomène spécifique d'émergence, voire de rupture avec la vie animale ou naturelle, est révoquée comme idéologique et idéaliste.

Pour être franc : c'est mon cas et, dans une centaine de pages au moins, Tort discute mon « interprétation » de l'explication darwinienne telle que je l'ai développée dans certains de mes écrits, avec une argumentation extrêmement serrée qui mérite que je lui réponde un jour.

Mais je m'en tiendrai là, sacrifiant d'autres idées originales comme sa conception d'une conscience comme « rapport à » présente au cœur de la première cellule vivante dans sa relation avec son milieu. J'espère seulement avoir donné envie de lire un pareil livre qui nous prouve, contre la doxa dominante, à quel point le matérialisme – que je considère comme une « philosophie », mais fondée sur la science et que Tort refuse comme telle – est le seul cadre au sein duquel on peut désormais atteindre la vérité sur le monde, qui est imposé par elle et qui donc en reflète la signification.



La Croix est formelle : rompant avec son pacifisme légendaire, elle s'enflamme : « la guerre de l'hostie » - le corps mystique du Christ - est déclarée.

Pensez que l'hostie polonaise est à 0,014 € l'unité contre 0,018 € pour celle des couvents français ! Et pour nourrir toutes les ouailles, l'écart est sensible.

Résultat : « communiez français », Dieu reconnaîtra les siens.

Max Bayard

Les illustrations humoristiques de ce numéro sont extraites du site : www.incroyant.fr

LA RELIGION DEMEURE UNE IMPOSTURE MORALE, INTELLECTUELLE ET POLITIQUE

Les hommes ont-ils besoin des religions ? Alors que le religieux s'impose dans les débats politiques, le philosophe Yvon Quiniou dénonce une imposture. Tout en respectant la foi des croyants, son livre Critique de la religion* s'attaque aux structures religieuses, dans l'esprit de la philosophie des Lumières et de grands penseurs du XIXe siècle. Pour Yvon Quiniou, les hommes doivent inventer les règles d'une vie collective apaisée à partir de leur raison commune.

Alors que Freud, Nietzsche, Spinoza ou Hume en ont déjà fait le procès, pourquoi établir une critique de la religion aujourd'hui ?

Cette critique est liée au retour politique du religieux. Notamment quand il fait pression sur les institutions républicaines, à la manière de la Manif' pour tous ; quand, en Europe de l'Est, une religion rétrograde essaie d'influencer la Constitution : ou quand, avec le Traité constitutionnel européen, les religions ont le droit d'intervenir dans la définition des lois.

Par ailleurs, je m'inquiète de la montée de l'islamisme radical. Dans l'esprit de la philosophie des Lumières et des grands penseurs du XIXe siècle comme Feuerbach, Marx, Nietzsche et Freud, je tiens à montrer à quel point la religion demeure une imposture morale, intellectuelle et politique. Un imposteur prétend apporter ce qu'il n'apporte pas ou prétend être ce qu'il n'est pas. Les religions prétendent amener la Vérité, alors qu'elles n'amènent que des croyances.

Votre livre est-il un éloge de l'athéisme ?

Je distingue deux formes d'athéisme. L'athéisme dogmatique consiste à dire qu'il n'y a pas de Dieu. C'est celui de Marx ou du philosophe Marcel Conche. Ce dernier dit qu'un tel athéisme ne peut pas se démontrer, car il se prononce sur la totalité du réel. Mon athéisme est privatif. Je me passe de Dieu dans ma vie et analyse les religions comme un phénomène humain. Je m'inspire de la formule de Feuerbach : « Ce n'est pas la religion qui fait l'homme, mais l'homme qui fait la religion. » Ce sont les structures religieuses que je remets en cause. Pas l'élément subjectif de la croyance.

Comment distinguez-vous foi et religion ?

La foi est une prise de position sur l'origine du monde, sur sa finalité, sur l'hypothèse d'un Dieu créateur. Je suis sensible à ces questions métaphysiques. Mais ma conscience est tirée de la philosophie de Kant, selon laquelle on ne peut pas répondre à ces questions sur le plan du savoir. Je mets donc les réponses possibles entre parenthèses et j'autorise quiconque à avoir une position de croyant ou d'athée.

Ne pensez-vous pas que la religion puisse relier les hommes ?

Si l'on prend le mot latin religare (relier), les religions sont censées unir les hommes. Or, il n'y a pas une, mais des religions. Si elles unissent généralement les fidèles d'une même religion, elles se divisent parfois en interne, mais surtout entre elles. Au Moyen-Orient, des guerres déterminées par un contexte géopolitique et économique deviennent des guerres proprement interreligieuses ou intra-religieuses.

La religion n'est pas ce facteur de paix qu'elle prétend être. Nietzsche considère que la religion chrétienne est hostile à la vie. Au nom d'un monde idéal, elle dévalorise la vie terrestre. Pour Marx, la religion se nourrit non seulement de la détresse sociale, mais elle contribue à l'alimenter.

En affirmant que les religions vont à l'encontre de la vie, vous vous opposez au vocabulaire désignant souvent les mouvements religieux « antiavortement » comme Pro-Life.

Les religions font de la vie une valeur sacrée, car créée par Dieu. D'où leur refus de l'avortement. Quand je parle des religions comme puissances antivie, c'est au niveau des mœurs. Le refus de la contraception s'explique parce qu'elles ne veulent pas faire du plaisir sexuel une valeur intrinsèque. Il est toujours justifié par une possibilité de procréation.

Les religions n'ont cessé de mutiler la vie concrète des êtres humains. Nietzsche affirmait que la morale religieuse était antinature et avait inventé des « événements spirituels et imaginaires », appelés péchés.

Cette volonté de contrôler les mœurs n'est pas spécifique aux religions. Les régimes communistes, pourtant athées, étaient hostiles à l'avortement et tenaient l'homosexualité pour une abomination...

Je pars du principe que le marxisme des pays de l'Est est un véritable contresens. On peut faire des analogies entre les défauts des religions instaurées et le stalinisme lui-même. Ce dernier valorisait l'importance de la famille et instaurait un conformisme moral hallucinant, tout en condamnant l'homosexualité, de la même manière que les trois religions monothéistes.

Quand vous établissez un bilan négatif des religions, vous visez particulièrement les trois religions monothéistes. Y a-t-il une hiérarchie dans votre critique ?

Même si cela peut choquer, il s'agit de hiérarchiser des religions selon leur proximité doctrinale avec les valeurs universelles de la raison humaine. Kant dévalorisait la religion juïdique comme étant celle d'un peuple élu. Il mettait en avant le christianisme comme religion universaliste.

Par ailleurs, l'hindouisme et le bouddhisme ne sont pas des religions au même sens que les trois monothéismes. La dimension d'Église et de conformisme idéologique y est moindre. Ces mouvements sont peut-

être davantage spirituels que religieux. Leur fonds doctrinal est plus difficile à critiquer intellectuellement, moralement ou politiquement. Il faut cependant rester méfiants : ces religions sont aussi concernées par des mouvements de fanatisme et d'intolérance.

Dans l'histoire, les religions ont parfois pris des orientations politiques progressistes, comme la Théologie de la libération. Mais généralement, les religions ont été du côté du pouvoir dominant. Dans les régimes fascistes du XXe siècle – l'Italie de Mussolini, l'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar et le Chili de Pinochet –, le catholicisme était omniprésent.

En plaçant leur foi dans une religion établie, est-ce que les croyants s'auto-manipulent ?

Un catholique est né dans un univers catholique. Si on est musulman, on est né dans un univers musulman... Montaigne d'emblée avait signalé cette relativité. En dehors de l'acte minimal de croire, tout le reste de la doctrine dépend d'une religion particulière. Un croyant authentique devrait se réserver à une foi en un Dieu transcendant, puis soumettre la doctrine à un examen critique et philosophique. Éventuellement, renoncer à des pans de sa doctrine incompatibles avec la science contemporaine.

Le pape Jean-Paul II n'a reconnu la validité de la théorie de l'évolution selon Darwin qu'en 1996 ! La Création et le péché originel ne peuvent plus avoir leur place dans une théorie scientifique et matérialiste de l'évolution. On peut toujours croire que cette Nature vient de Dieu, qui lie tout ce processus évolutif. Mais c'est à la foi de s'accorder aux sciences. Pas aux sciences de s'accorder avec une foi.

Pourtant, les religions ne se sont pas toujours opposées à la science. Il suffit de regarder l'âge d'or islamique, du VIIIe au XIIIe siècle.

La civilisation musulmane a vu fleurir les sciences : les mathématiques, l'astronomie et l'étude de la nature inanimée. Mais s'agissant du vivant, il y avait un blocage. Car l'étude du vivant risquait de modifier notre idée de l'homme. En tant qu'enseignant, j'ai eu des étudiants musulmans qui, pendant trois mois, refusaient d'admettre que l'Homme était d'origine animale, car le Coran disait l'inverse.

Que dire du rôle majeur des religions dans l'art et la culture ?

Il est incontestable. Parce qu'elles sont irrationnelles et cachent une part de mystère, les religions nourrissent la créativité artistique. Bien plus que ce qu'on a appelé le « réalisme stalinien ». C'est prégnant dans l'architecture, la musique, la poésie... Je pense notamment au poète catholique Patrice de La Tour du Pin (1911-1975). Dans l'art, une spiritualité s'exprime.

Hors du cadre artistique, je récusé le concept de spiritualité laïque qu'André Comte-Sponville met en avant. Je préfère dire que l'homme a une intelligence, se

pose des questions métaphysiques et possède une conscience morale.

Vous n'envisagez donc pas une spiritualité horizontale à la place d'une religion transcendante et verticale ?

Nietzsche affirmait que « le pur esprit est pure sottise ». Qui dit spiritualité dit esprit. Des scientifiques renoncent aujourd'hui à ce concept. On peut dire qu'« esprit » n'est qu'un mot désignant des processus biologiques, psychologiques, etc. Parler de spiritualité, c'est une manière d'interpréter ce qui se passe en nous à l'aide d'une origine religieuse.

Je crois plutôt à une intelligence rationnelle commune à tous les hommes. Le lien social horizontal n'a pas besoin de spiritualité. Il a surtout besoin d'une dimension morale qui organise le vivre-ensemble à la lumière de la raison.

(*) Critique de la religion : Une imposture morale, intellectuelle et politique, Yvon Quiniou (Éditions La ville brûle, 2014).

TOUT SIMPLEMENT HUMAIN

Henri Blandin

Un sac de viande et d'os qui frémit et qui pense... n'est-ce pas ainsi que l'on pourrait sommairement définir l'être humain ?

Certes, mais ce serait limiter beaucoup, trop, la prétention qui est en lui, et qui lui fait « chercher midi à quatorze heures ».

C'est ainsi, en tous cas que je vois la façon dont le genre humain se lance à la quête de quelques titres de noblesse, comme, par exemple, une création divine : un dieu fondateur, tout puissant et tout bon (?) qui aurait fait l'homme et accessoirement la femme à son image.

Belle image en effet que cet animal qui, sans doute, s'est érigé sur ses deux jambes mais qui aussi, très vite, a appris à tuer.

Tuer pour manger, d'abord, il le fallait bien lorsqu'une subsistance suffisante n'a pu être procurée par la seule cueillette ; et puis pour se défendre contre la bête sauvage, contre les prédateurs, animaux, mais également humains. Car les guerres de clans, de tribus, n'ont pas dû tarder à éclater.

Voilà, très rapidement tracé, le tableau ancestral.

Et puis l'évolution fait son oeuvre, l'esprit se développe avec ses bons et ses mauvais cotés. On apprend à user de sa force ; on apprend aussi la ruse. L'imagination va se déployant de manière telle que nous avons fait allusion à l'invention d'une création divine. C'est pratiquement tout le genre humain qui va se mettre à concevoir des dieux, des religions.

C'était bien de s'être mis debout, sur ses jambes, mais il ne faut tout de même pas en demander trop... à l'esprit. Celui-ci ne parvient pas à s'émanciper d'une

allégeance, d'une dépendance qui, il faut bien le dire, fait l'affaire de ceux qui rêvent d'en dominer d'autres.

Voilà une affaire bien commode que de se faire les interprètes d'un au-delà invisible et incompréhensible pour imposer à de plus faibles, l'idée qu'ils doivent obéir, se laisser commander.

Voilà comment, je pense, le monde se met à délirer - au sens propre du terme - c'est à dire à verser dans les fantasmagories, sornettes, balivernes, billevesées et coquecigrues.

J'ose affirmer qu'un esprit sain devrait bannir, sans sourciller, tout cela qui est le fruit, à n'en pas douter, d'une véritable aberration mentale.

Il y a quelqu'un qui l'a déjà dit et bien dit, il y a plus de cent ans, c'est Félix Le Dantec.

Je crains, je suis même sûr, qu'il s'agit là de quelqu'un de méconnu, pour ne pas dire presque inconnu alors que, à mon sens, c'est probablement l'un des plus grands esprits que « la terre ait enfanté », j'ose le dire.

Méconnu, inconnu, tout comme il a été incompris par ses contemporains, et qu'il le demeure et le restera sans doute longtemps encore ; tant que l'athéisme ne se sera pas fait la place qu'il mérite, car il devrait être l'évidence pour un esprit sain dans un corps sain (car, évidemment, l'un ne va pas sans l'autre).

Ouvrons une petite parenthèse : l'esprit n'existe et ne peut exister que chevillé à un corps. Tout le reste n'est que chimère. Mais ce petit esprit imaginaire aime les chimères, il s'en construit à loisir. c'est ce que Félix Le Dantec dénonçait donc, au tout début du XXème siècle en parlant du spiritualisme et de l'animisme (deux mots qu'il mettait dans le même sac, celui d'un verbalisme sans consistance, sans vrai rapport avec la réalité qu'il attribuait à la seule science la faculté de la dévoiler).

Son ouvrage, l'Athéisme*, date de 1906 ou 1907. Il mérite d'être lu, relu, diffusé. Il contient avec une évidence que met en relief sa formidable écriture lumineuse, la démonstration de l'inanité totale de toute doctrine qui fait de l'humain plus et autre chose que ce qu'il est... ce sac de viande et d'os qui frémit et qui pense que j'énonçais au début de mon propos.

Qui frémit et qui pense, oui, et ce n'est déjà pas rien. Il frémit : émotions, sentiments, sensibilité... et il pense : raison, jugements, établissement de rapports entre les faits constatés, etc... c'est ce qui a permis et permet les avancées de la science.

Pourquoi ne pas s'en contenter ?

Et bien parce que l'aitre humain est frappé de cette pathologie qui l'amène à vouloir tout expliquer, au besoin en se référant aux pires excréments de son imaginations lorsqu'elle devient débordante.

Oh, certes, faire comprendre et surtout faire admettre cela n'est pas facile, Félix Le Dantec l'avait lui-même confessé en son temps : j'avais cru pouvoir convaincre, disait-il, mais je m'étais trompé... l'aitre humain a besoin de croire, ou plus exactement, on lui fait croire qu'il a besoin de croire et... il mord à l'hameçon.

*https://fr.wikisource.org/wiki/L'Athéisme/Texte_entier
(adresse pour lire ce livre intégralement, J.M.Capmarty)

DIEU , ALLAH , MOI ET LES AUTRES

récit Salim Bachi Gallimard

Il faut se bousculer pour annoncer cette perle de la fin 2016 dont l'éditeur écrit en lettres blanches sur bande rouge que c'est UNE LECON D'ATHEISME.

Bousculé donc, on se contentera pour l'heure des trois premières pages où un enfant d'Algérie (l'auteur dans les années soixante-dix) se sent tourmenté par un dieu qui voit et entend tout, n'oublie ni ne pardonne jamais rien, qui ressortira vos méfaits les plus modestes au Jugement dernier pour éventuellement vous condamner sans appel aux flammes éternelles de l'enfer, *Djahanem*.

Je suis sûr que vous en continuerez la lecture avec gourmandise, péché mignon.

Hâtez-vous ! Max Bayard

JEAN MESLIER

Ce qu'en pense Voltaire

Qu'on juge de quel poids est le témoignage d'un Prêtre mourant qui demande pardon à Dieu.

A sa mort, on fut bien surpris de trouver chez lui trois gros manuscrits de trois cent soixante et six feuillets chacun, tous trois de sa main et signés de lui, intitulés **Mon Testament**. Le corps de l'ouvrage est **une réfutation naïve et grossière** de tous nos dogmes sans en excepter un seul. Le style est **très rebutant, tel qu'on devait l'attendre d'un Curé de village**. Il n'avait eu d'autre secours pour composer cet étrange écrit contre la Bible et contre l'Église que la Bible elle-même, et quelques Pères.

Plusieurs curieux conservent encore ce triste et dangereux monument. Un prêtre qui s'accuse, en mourant, d'avoir professé et enseigné la religion chrétienne fit une impression plus forte sur les esprits que les Pensées de Pascal. On devait plutôt, ce me semble, réfléchir sur le travers d'esprit de ce mélancolique prêtre, qui voulait délivrer ses paroissiens du joug d'une religion prêchée vingt ans par lui-même.

Pourquoi adresser ce testament à des hommes agrestes qui ne savaient pas lire ? Et, s'ils avaient pu lire, pourquoi leur ôter un joug salutaire, une crainte nécessaire qui seule peut prévenir les crimes secrets ? La croyance des peines et des récompenses après la mort est un frein dont le peuple a besoin. La religion bien épurée serait le premier lien de la société.

Ce Curé voulait anéantir toute religion, et même la naturelle. Si son livre avait été bien fait, le caractère dont l'auteur était revêtu en aurait trop imposé aux lecteurs. On en a fait plusieurs petits abrégés, dont quelques-uns ont été imprimés : ils sont heureusement purgés du **poison de l'athéisme**.

Pour se perfectionner dans les sciences et les arts qui sont ce à quoi les hommes doivent principalement d'employer dans la vie, ils ne doivent que suivre les seules lumières de la raison.

Je n'immolerai pas ma raison parce que cette raison seule peut me faire distinguer le bien du mal, le vrai du faux. Je ne renoncerai pas à l'expérience parce qu'elle est un guide bien plus sûr que l'imagination ou que l'autorité des guides que l'on voulait me donner.

Je me défierai de mes sens parce que je n'ignore pas qu'ils peuvent parfois m'induire en erreur ; mais, d'un autre côté, je sais qu'ils ne tromperont pas toujours. Je sais très bien que l'œil me montre le soleil bien plus petit qu'il n'est réellement, mais l'expérience qui n'est que l'application réitérée des sens, m'apprend que les objets paraissent constamment diminuer en raison de leur distance. ... C'est ainsi que je parviens à m'assurer que le soleil est bien plus grand que le globe de la terre ; c'est ainsi que mes sens suffisent pour rectifier les jugements précités que mes sens m'avaient fait porter.

Sur quelles bases ont-ils fondé cette prétendue certitude de l'existence d'un dieu ? Sur la beauté, l'ordre, sur les perfections des ouvrages de la nature ? Mais pourquoi aller chercher un dieu invisible et inconnu pour créateur des êtres et des choses, alors que les êtres et les choses existent et que, par conséquent, il est bien plus simple d'attribuer la force créatrice, organisatrice, à ce que nous voyons, à ce que nous touchons, c'est à dire à la matière elle-même ? Toutes les qualités et puissances qu'on attribue à un dieu placé en dehors de la nature, pourquoi ne pas les attribuer à la nature même qui est éternelle ?... Le monde est un mélange confus de bien et mal ; il s'ensuit évidemment qu'il n'a pas été créé par un être infiniment parfait, et, par conséquent, il n'y a pas de dieu.

De l'âme immortelle !

Ah ! L'autre vie ! L'âme immortelle !

Est-ce que nous ne sentons pas, intérieurement et extérieurement par nous-mêmes, que nous ne sommes que matière, et que nos pensées les plus spirituelles ne sont que de la matière de notre cerveau, qu'elles sont le résultat de sa constitution matérielle et que ce que nous appelons notre âme n'est en réalité qu'une portion de la matière, la plus délicate et la plus subtile ?

L'âme n'est ni spirituelle ni immortelle. Elle est matérielle et mortelle aussi bien que le corps. Il n'y a donc point de récompense à espérer ni de châtiments à craindre après cette vie. Il n'y a point de bonté souveraine pour récompenser les justes et les innocents, point de justice souveraine pour punir les méchants. Il n'y a point de Dieu.

Tout est en mouvement, tout se transforme, tout progresse

Merci au site : athéism.davidrand.ca